

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (24 ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BOBÈCHES.

MM. les nationalistes sont décidément de fort singuliers citoyens !

Ils ont un patriotisme, un amour de l'armée, une conception de la politique, qui les met à part du commun des mortels.

On se rappelle les gaffes du matador Grébauval et celles du prétentieux Dausset, adressant chacun en son nom l'un, une invitation aux maires qui visitaient Paris, l'autre, au Tsar, qui visitait la France. Une veste leur fut taillée sur le même patron, — le patron Waldeck-Rousseau. Voilà un exemple, entre mille, de leur façon de concevoir la politique.

Leur patriotisme est de même acabit. Ils ne craignent pas de « cafarder » — comme nous disions au lycée, — les ministres qui leur déplaisent. Ils demandaient à Nicolas, il y a peu de jours, de signifier à M. Millebrand son congé du cabinet et, encore aujourd'hui, ils cherchent à prouver que la visite impériale n'a pas été faite au gouvernement, mais contre le gouvernement. Rien n'empêchait pourtant nos hôtes de s'abstenir, si le gouvernement n'était point de leur goût. Ils ne l'ont pas fait, mais, par contre, ils ne sont pas venus à l'Exposition, ni à Paris, où le Conseil municipal aurait eu à les recevoir. Puisque les nationalistes veulent à toute force faire entrer le Tsar dans nos querelles de parti, il semble que le soufflet soit pour eux plutôt que pour un ministère sur lequel ont plu les décorations russes.

Enfin, l'amour de l'armée que professent nos gens n'est point d'une autre essence, c'est à dire n'est pas plus pur, plus débarrassé des scories de l'intérêt direct et immédiat, que leurs autres sentiments.

Nous savons que les officiers ne sont respectables que lorsqu'ils sont réactionnaires et cléricaux et que leur amour de l'uniforme s'arrête aux républicains et aux libres penseurs. Mais il va encore plus loin et, lorsque le Conseil des ministres procède à un remplacement comme il vient de le faire pour la grande chancellerie de la Légion d'honneur, le général qui part emporte leurs hommages, tandis que le général qui vient rencontre leur suspicion.

Mais, là comme ailleurs, ils sont encore maladroits, la maladresse allant toujours de pair avec la bêtise, et celle-ci étant à la base du nationalisme.

Le gouvernement a procédé silencieusement au remplacement du général Davoust par le général Florentin. Aussitôt les nationalistes d'entonner l'hymne des récriminations. Le thème est celui-ci : « Davoust n'a pas démerité, donc le gouvernement commet une injustice. » Comme le gouvernement se tait, on insiste : « Davoust est un honnête homme qui n'a pas voulu céder à la pression du ministère et signer certaines réintégrations, fort justes, d'ailleurs, dans la Légion d'honneur. » Eh l'Havas continuant à garder le silence absolu, un député annonce qu'il posera une question à M. Monis.

Si j'étais nationaliste, je me méfierais de l'eau qui dort. Quand Waldeck ne dit rien, c'est qu'il tient prête une réponse décisive,

mais il laisse d'abord ses adversaires s'enfermer. Ceux-ci devraient le savoir, ayant assez souvent payé le droit d'être ridicules.

Mais être nationaliste, c'est être Bobèche, et Bobèche est toujours berné !

C. J.

UN ÉTRANGE PROCÈS

Le procès que Courteline met en scène dans *L'Article 530* n'est rien à côté de ce que promet d'être celui qui va s'engager à propos de la venue du Tsar en France.

Il s'agit d'un particulier qui loua deux fenêtres d'une maison, boulevard de Ménilmontant, pour voir passer le Tsar. Son journal lui avait dit que l'empereur de Russie devait suivre cette voie et passer sous les dites fenêtres en revenant du Père-Lachaise où il irait déposer une couronne sur le tombeau de Félix-Faure. Autant de nouvelles dénuées de fondement.

Le particulier privé de son spectacle a fait constater par huissier que le Tsar n'était point passé boulevard Ménilmontant, ce qui restera acquis à l'histoire.

Or, il paraît maintenant que le journal — nationaliste naturellement — va recevoir également du propriétaire des fenêtres un peu de papier timbré pour l'avoir induit en foi l'espoir et en malencontreuse spéculation.

Le propriétaire des fenêtres va peut-être un peu loin. Car si les journaux nationalistes n'avaient à se reprocher que ce qui forme l'objet de sa plainte ils n'auraient pas cette conscience chargée qu'ils s'épanchent si souvent en immondices. Ce petit fait, cependant, démontrera combien peu de confiance ils méritent et surtout combien ils ont tort de prendre leurs désirs pour des réalités.

EN CHINE

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Berlin dément qu'il ait été question de la Mandchourie dans la conférence de Dantzig.

On apprend de source autorisée que les Allemands vont prochainement retirer la garnison qu'ils avaient établie à Shanghai et dont la présence avait provoqué les commentaires de la presse anglaise.

Les Allemands retireront également les sentinelles qui protégeaient le chemin de fer allemand, au delà de la frontière de Kiat-Cheon, parce que le gouverneur du Cheng-Toung s'est engagé à en assurer la protection. Le ministre d'Allemagne ayant demandé la punition des bandits qui avaient tué un commerçant allemand dans les environs de Pékin, au mois d'août dernier, sept des coupables ont été jugés et condamnés à être décapités.

Au Transvaal

Pour la Paix

Le président par intérim du Transvaal, M. Schalk-Burgher, dans une lettre à lord Kitchener, exprime son désir pour la paix, lord Kitchener a répondu que les Anglais éprouvaient le même sentiment. Mais les Boers ont voulu la guerre.

En conséquence des hostilités provoquées par eux, l'Angleterre s'est annexé les deux Républiques, et elle entend bien ne pas tromper la population, qui lui a maintenant juré fidélité.

La clémence est une prérogative qui doit être laissée à la discrétion absolue du souverain.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget a examiné, les chapitres 13 et 14 du budget de la guerre, relatifs aux écoles militaires.

Le rapporteur a exposé les questions générales que soulèvent ces établissements, comme moyen de recrutement de notre corps d'officiers, et il a indiqué les mesures qui lui paraissent de nature à assurer un meilleur avancement à nos officiers en même temps qu'un accès plus facile et plus certain de nos sous-officiers à l'épaulette. Puis la commission a arrêté les chiffres des chapitres 13 et 14. Elle a opéré, sur la proposition du rapporteur, un certain nombre d'économies atteignant environ 300,000 francs.

La commission a décidé, par 7 voix contre 3, qu'il y a lieu de laisser les écoles militaires, c'est-à-dire de supprimer les aumôniers et les sœurs dans ces établissements.

Les conseils du travail

Résultats généraux des élections aux cinq Conseils du travail :

Syndicats patronaux : Etaient inscrits, 462 Syndicats, disposant de 5,926 suffrages, et représentant 56,898 patrons. Ont voté, 92 Syndicats, disposant de 2,793 suffrages, et représentant 27,449 patrons, soit 48 0/0.

Syndicats ouvriers : Etaient inscrits, 437 Syndicats, disposant de 4,978 suffrages, représentant 118 579 ouvriers ou employés. Ont voté, 216 Syndicats, disposant de 3,326 suffrages, représentant 81,310 ouvriers ou employés, soit 68 0/0.

En résumé, sur 29 sections dont se composent les cinq Conseils du travail de Paris, 20 sections ont été constituées du côté patronal comme du côté ouvrier par les opérations électorales du premier tour de scrutin.

La loi sur les Associations

Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux une longue circulaire, très détaillée, ayant pour but de préciser la portée de la loi sur les Associations afin d'assurer l'unité d'action du ministère public.

La circulaire indique tout d'abord comment doivent être engagées les poursuites correctionnelles contre les congrégations qui ne se sont pas conformées à la loi, puis indique en détail comment se fera la liquidation des congrégations dissoutes, quelle sera la procédure à suivre devant les tribunaux civils, et quelles sont à ce propos les attributions des parquets.

Il ne sera nommé qu'un liquidateur unique pour chaque Association dissoute encore qu'il y ait plusieurs établissements : le tribunal compétent sera celui du siège principal. Si le siège principal est hors de France, la nomination du liquidateur, qui sera demandée en tout état de cause par le ministère public par une enquête en chambre du conseil, pourra être demandée à tout tribunal dans le ressort duquel se trouve l'un des établissements. Le liquidateur est nommé par justice, mais il tient ses pouvoirs de la loi et non du tribunal, qui n'aura ni à spécifier ni à limiter ses pouvoirs.

La circulaire indique quelle conduite aura à tenir le liquidateur relativement à des actes accomplis par les Associations dissoutes en fraude de la loi du 2 juillet au 3 octobre 1901, et termine par un modèle de rédaction de la requête à faire à fin de nomination du liquidateur.

Le monument Pasteur

Dimanche a été inauguré à Arbois (Jura) un monument à la mémoire de Pasteur.

M. Decrais, ministre des colonies présidait cette cérémonie.

Devant le monument, des discours rappelant la vie, les travaux et les merveilleuses découvertes scientifiques de Pasteur ont été prononcés par MM. Boilley, maire d'Arbois, Liard, membre de l'Institut et Decrais au nom du gouvernement.

En Algérie

Vingt et un volontaire indigènes, sous la conduite du sergent-major Fonteneau, vont se rendre en Abyssinie pour accompagner la mission scientifique. Fonteneau a fait partie de la mission Fourreau-Lamy. C'est lui qui, accompagné d'un attaché de la préfecture, a recruté les hommes parmi les anciens tirailleurs libérés. Ces soldats seront armés seulement à Djibouti. Le secret le plus absolu est gardé sur le but de la mission, dont le chef serait l'explorateur Duchène. Le sergent Fonteneau ignore lui-même le nom des explorateurs qui doivent l'accompagner.

Le différend franco-turc

La situation financière

La situation financière de l'empire est toujours peu satisfaisante. On croit que l'année budgétaire courante, qui prendra fin le 13 mars 1902, se soldera par un déficit total de 3 millions de livres turques, soit plus de 66 millions de francs.

Rechad-Pacha, le nouveau ministre des finances, a bien dit au sultan qu'il se faisait fort d'éviter un emprunt, tout au moins jusqu'en mars prochain. C'est même cela qui l'a remis en grâce auprès d'Abdul-Hamid. Seulement, plus que partout, et surtout en matière de finances ottomanes, « promettre et tenir sont deux. »

En attendant, les fonctionnaires, même du plus haut rang, ne tiennent pas grand-chose. Ainsi, il y a quelques jours, on pouvait voir arriver à la Banque ottomane plusieurs d'entre eux solliciter en vain une petite avance sur l'arriéré de leurs traitements.

Contre les Anarchistes

Une dépêche de Londres au *Mémorial diplomatique* dit que lord Lansdowne étudie en ce moment un projet ayant pour but d'établir une entente entre toutes les puissances civilisées contre l'anarchie.

On avait d'abord songé à insérer de nouvelles clauses dans les traités d'extradition existants, mais ce plan semble avoir été abandonné après les conversations qui ont eu lieu dernièrement entre le roi Edward et l'empereur Guillaume.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que le Conseil fédéral suisse a fait remettre à la police italienne un rapport important sur les anarchistes italiens résidant en Suisse. D'après ce rapport, ces anarchistes étaient sur le point d'ourdir un nouveau complot, mais le gouvernement fédéral a expulsé les principaux meneurs.

Une dépêche de Londres au *Rappel* annonce qu'une quarantaine d'anarchistes italiens provenant de New-York sont débarqués à Londres. Ils ont quitté le territoire des Etats-Unis par crainte de persécutions et de lynchage.

Le testament de Mac-Kinley

Le testament de M. Mac Kinley a été enregistré. La fortune de l'ex-président est évaluée à un peu plus de 225,000 dollars, y compris une police d'assurance sur la vie de 67,000 dollars.

M. Mac Kinley lègue sa fortune à sa femme, à charge pour elle de servir une annuité de 1,000 dollars à Mlle Hélène Mac-Kinley, sa sœur.

Un Vampire

Cadavres déterrés

Une horrible découverte a été faite, vendredi, au Muy, à 13 kilomètres de Draguignan.

Dans la maison d'un sieur Ardisson, on a trouvé le cadavre d'une fillette de 4 ans, Louise Martin, décédée le 7 septembre chez ses parents. L'enfant avait été inhumé le surlendemain dans le cimetière du Muy. La tombe avait été violée, le cercueil déterré et le corps apporté la nuit chez Ardisson. En fouillant la demeure de ce sinistre individu on a découvert enveloppée dans un fragment de suaire la tête d'une autre fillette dont il a encore été impossible d'établir l'identité.

Le parquet de Fréjus s'est rendu, au Muy et a procédé à l'arrestation d'Ardisson et de deux autres personnes qui l'auraient aidé à accomplir ses actes de vampirisme.

Le monstre aurait avoué avoir commis d'autres ignominies semblables.

Les médecins du globe

On s'est livré, à Paris, à une statistique intéressante : celle des médecins répartis sur tous les points du globe. On en compte 193,000.

Voici comment ce chiffre formidable se décompose :

Aux Etats-Unis, 75 000 médecins ; en France, 51,000 ; en Allemagne et en Autriche, 35,000 ; dans la Grande-Bretagne et ses colonies, 40,000 ; en Italie, 15,000 ; en Espagne, 7,000, etc.

Les statisticiens ont calculé qu'il a été écrit jusqu'à ce jour, sur la médecine, 122,000 volumes, sans compter 250,000 thèses ou mémoires.

Sous le rapport des auteurs ayant traité plus spécialement les questions médicales, les Etats-Unis viennent en première ligne, avec 2,800 auteurs.

Viennent ensuite ; la France, avec 2,600 auteurs ; l'Allemagne et l'Autriche, qui en ont chacune 2,300 ; la Grande Bretagne, 2,000, etc.

Monument à Paul de Kock

Dimanche a été inauguré à Romainville, un monument à la mémoire du romancier Paul de Kock.

Des discours ont été prononcés par MM. Lugnet, doyen des artistes dramatiques, Albert Cim, au nom de la société des gens de lettres.

A Valence, également a été inauguré le monument à la mémoire de Louis Gallet, poète provençal.

M. Roujon, au nom du ministre des Beaux-Arts et M. Maurice Faure, député ont prononcé des discours.

Empoisonnement par les champignons

Deux morts

Une nouvelle affaire d'empoisonnement par les champignons, qui a malheureusement fait deux victimes, vient de jeter la consternation dans la commune du Bouscat.

Dans la maison portant le numéro 10 de la rue Blanchard, habite la famille Darriet, composée du père, âgé de quarante six ans, exerçant la profession de voiturier, et des enfants : Suzanne, dix-sept ans et demi ; Claire, douze ans et demi ; Odette Chapart (fille aînée de Darriet), dix-huit ans et demi, et la fillette de celle-ci, qui est à peine âgée de trois ans.

Mercredi après-midi, M. Darriet était allé à Cachar, commune voisine, avec plusieurs de ses amis, et dans les bois il avait cueilli une certaine quantité de champignons qu'il fit préparer pour le déjeuner du lendemain.

Les cryptogames avaient une teinte violacée : tous les membres de la famille Darriet en mangèrent copieusement.

Les malheureux ne tardèrent pas à être en proie à un malaise dont la cause fut aussitôt connue : quelques-uns des champignons étaient vénéneux.

Un pharmacien, mandé en toute hâte, donna les premiers soins aux malades, auxquels auxquels un médecin administra ensuite des réactifs énergiques qui provoquèrent de salutaires vomissements.

Pendant deux jours, M. Darriet et ses filles Suzanne, Odette et Claire furent en proie à de cruelles souffrances. Ils avaient dû s'aliter. Seule, la petite Rosa-Suzanne Chapart semblait ne pas trop souffrir.

Les trois premiers se rétablirent, mais cette dernière et Claire succombèrent, malgré tous les soins qu'on leur prodigua.

CHRONIQUE LOCALE

Instruction publique

M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs une importante circulaire sur les cours facultatifs dans les lycées et collèges de jeunes filles. En voici les passages essentiels.

Monsieur le Recteur.

Le vœu a été souvent exprimé que les élèves des Lycées et collèges de jeunes filles, notamment celles qui sont arrivées en quatrième ou en cinquième année, puissent être dispensées, sur la demande des parents, de quelques-unes des matières que comporte le programme. Depuis, des cours facultatifs ont été organisés à titre d'essai dans quelques établissements. J'estime qu'il y a lieu de généraliser cette pratique et de l'étendre à titre définitif à tous les lycées et à tous les collèges. Il faut donner à nos cours d'études plus de souplesse et les plier autant que possible aux besoins et aux tendances d'esprit des familles. On permettra ainsi à un certain nombre de jeunes filles qui ne passent pas les examens ou les concours, de perfectionner leurs connaissances littéraires ou scientifiques dans les parties qui leur offrent le plus d'attrait, qui leur sont le plus utiles, ou pour lesquelles elles marquent le plus d'aptitude. L'organisation des cours facultatifs est seulement soumise aux réserves suivantes : Les tarifs scolaires étant fixés par décret, ces tarifs ne peuvent varier au gré des familles en raison de la faculté que j'entends laisser à leurs enfants de ne pas suivre tel ou tel cours parmi ceux dont l'ensemble leur est offert. D'autre part les élèves qui n'auront assisté qu'à un certain nombre de cours ne pourront en aucun cas prétendre ni au certificat d'étude secondaires, ni surtout au diplôme de fin d'études secondaires. L'attribution de ces diplômes implique nécessairement en raison des prérogatives qui y sont attachées, un cours complet d'études régulièrement suivi et la possession d'un ensemble déterminé de connaissances. Vous voudrez bien inviter les directrices des lycées et collèges de jeunes filles à se conformer à ces instructions.

Les punitions

Le général Tisseyre, commandant en chef du 17^e corps d'armée, vient de recevoir communication d'un télégramme du ministre de la guerre qui, à l'occasion de la revue terminant les manœuvres de l'Est, lève toutes les punitions, sauf celles de prison dont le maintien sera jugé nécessaire dans l'intérêt supérieur de la discipline.

Une copie de ce télégramme vient d'être envoyée à tous les colonels du corps d'armée.

Abonnements téléphoniques

Le nouveau régime des abonnements téléphoniques établi par les décret et arrêté des 7 et 8 mai dernier entrera en vigueur à partir du 1^{er} Octobre prochain.

Parmi les principaux avantages résultant des dispositions nouvelles figurent notamment :

La fourniture et l'entretien gratuits pour les abonnés à conversations taxées :

1^o De la ligne dans un rayon de 1.000 mètres autour du bureau ;

2^o Des appareils essentiels, moyennant l'application d'un tarif dégressif.

La réduction de 50 à 40 francs de toutes les polices d'abonnement actuellement en cours dans les réseaux à conversations taxées.

La réduction de la taxe unitaire locale de 0,15 à 0,10.

La réduction de la taxe unitaire cantonale à 0,25, quelle que soit la longueur des circuits employés.

L'abaissement du prix des abonnements interurbains.

L'admission des abonnements de saisons dans les réseaux de toutes les villes ayant plus de 80.000 habitants, la réduction de leur durée minima.

CAHORS

Contributions indirectes

M. Dauliac, adjudant au 7^e de ligne, est nommé préposé des contributions indirectes à Laon (Aisne).

Collège de jeunes filles

M^{lle} Camus, professeur de lettres au collège de jeunes filles de Cahors, vient d'être nommée directrice de cet établissement en remplacement de M^{lle} Baillet.

Nous adressons à M^{lle} Camus, nos félicitations.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre, M^{me} Monson, institutrice titulaire à Padirac, est nommée à Rocamadour en

remplacement de sœur Maury (école laïcisée).

M^{lle} Raynaly, institutrice titulaire à Castelfranc, est nommée à Prayssac, en remplacement de sœur Rigal (école laïcisée).

MM. Bourrel, instituteur adjoint délégué à l'école primaire supérieure de St-Céré, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, est maintenu à la même école jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902.

Bouyssou, instituteur adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Luzech jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902 est maintenu à la même école jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902.

Rouquié, instituteur adjoint délégué à l'école primaire supérieure de Martel jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, est maintenu à la même école jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902.

M^{lle} Lagueste, institutrice adjointe déléguée à l'école primaire supérieure de Montcuq jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, est maintenue à la même école jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902.

M^{me} Nairabéze, institutrice adjointe déléguée à l'école primaire supérieure de St-Céré, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, est maintenue à la même école jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902.

Brevet élémentaire

Hier et aujourd'hui ont eu lieu les examens du brevet élémentaire pour les garçons :

12 candidats étaient inscrits.
6 ont été déclarés admissibles à l'écrit.
5 ont été reçus aux épreuves de la 2^e série.

Ce sont : MM. Bergognoux, Dumas, David, Péguret, Storck.
Les épreuves orales ont eu lieu ce soir.

Au Quercinois

Nous sommes trop discret : c'est le Quercinois qui le dit en réponse à notre entre-filet signalant quelques expressions de bon goût dont de temps en temps, la pieuse feuille gratifie républicains et libres penseurs.

Mais en quoi sommes-nous trop discret ? Le Quercinois voudrait « que nous actions le zèle de notre correspondant au sujet du scandale que nous avons annoncé tout récemment. »

Nous avons donné, croyons-nous, sur cette affaire des renseignements suffisants pour que nous n'insistions pas davantage.

Egalement, nous sommes trop discret, dit le Quercinois parce que nous n'avons rien dit sur ce que l'on a appelé un *Krach financier* ???

Le Quercinois qui se flatte d'avoir dénoncé ce fait, n'a-t-il pas été dans ces circonstances un peu trop discret ?

Il a bien parlé d'un krach financier, mais en termes si vagues, que sans la *Défense* nul n'aurait compris cette malpropreté, — malpropreté qui une minute a incestueusement uni deux frères jusque-là ennemis, *Défense*. Quercinois !

Mais patience, Quercinois ! notre silence ne durera pas ; nous parlerons avant peu, nous sortirons de la réserve que nous nous étions imposée ; mais vous, pourquoi tant de discrétion ? pourquoi n'avez-vous pas donné de longues et exactes (!!) explications ? Et pourquoi vous taisez-vous, à cette heure ?

Tout Cahors, dites-vous, parle de ce krach ! soyez tranquille : il en parlera davantage, dans quelques jours.....
Patience.....

Rentrée des classes

Hier a eu lieu la rentrée des élèves dans les divers établissements laïques de notre ville, durant toute la journée de nombreux élèves ont été inscrits sur les registres de ces écoles dont le succès est de plus en plus grand.

De beaucoup le nombre des élèves dans nos écoles dépasse celui de l'année dernière.

Le parricide de Lagarrigue

Deux avocats près la Cour de cassation viennent, comme c'est l'usage constant, d'être désignés d'office pour soutenir devant ladite Cour le pourvoi formé par Joseph-Gabriel Brugoux.

Nous apprenons à ce sujet que la Cour de cassation ne s'occupera de cette af-

faire que le jeudi 17 octobre prochain, au lieu du 3 octobre, comme cela avait été annoncé.

Sauveteurs du Lot

Le président de la société à l'honneur d'informer les pères de famille que la rentrée des cours de gymnastique et d'escrime aura lieu le lundi 7 octobre prochain, à 8 heures du soir, dans le local de l'ancien palais de justice.

Les jeunes gens désireux de suivre les cours sont instamment priés d'être assidus, c'est le moyen de faire des progrès et de développer sérieusement les forces physiques.

Les cours de gymnastique auront lieu les lundis, jeudis et samedis, de 8 heures à 10 heures du soir.

Les cours d'escrime auront lieu les mercredis et vendredis, de 8 h. à 10 heures du soir.

Le président de la société des sauveteurs du Lot, chevalier de la légion d'honneur.

GUIRAUDIE-CAPDEVILLE.

Bal de la Jeunesse

Le bal de la jeunesse, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu samedi soir.

Les jeunes filles en exquises toilettes et les jeunes gens se sont rendus en grand nombre au théâtre, qui était décoré d'une façon artistique grâce à l'habileté de MM. Vyssières, horticulteur et Capmas, tapisier.

L'entrée du bal était ravissante.

Un excellent orchestre a fait danser toute la nuit les nombreux couples qui se pressaient dans la salle du bal.

Vers 10 h. MM. Costes, sénateur et Veillon, secrétaire général de la Préfecture pénétrèrent dans la loge qui leur été réservée, salués par la *Marseillaise* et par de chaleureux applaudissements.

Toute la soirée le bal a été très animé, et ce n'est que vers 5 h. du matin que danseuses et danseurs songèrent à se retirer après une nuit délicieuse de gaieté et de plaisir.

La fête organisée par la jeunesse cadurcienne a obtenu le plus vif succès.

Nous en félicitons les jeunes organisateurs qui n'ont pas plaint leur peine pour bien faire et arriver à d'excellents résultats.

Les recettes en effet, se sont élevées à un chiffre assez élevé ; les pauvres auront une bonne part.

Qui l'a trouvé ?

Un militaire du 7^e, nommé Angereau, ordonnance d'un capitaine, a perdu sur les allées Fénélon, un billet de 100 francs appartenant à cet officier.

Prière à la personne qui aurait trouvé ce billet de vouloir bien le rendre à ce pauvre soldat ou de le rapporter au bureau de police.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 septembre au 1^{er} octobre 1901

Naissances

Valet, Louis-Adolphe, rue du Lycée, 26.

Publication de mariage

Dubernet de Garros, Marie-Auguste-Eugène, courtier en marchandises et Duprat de Laroquette, Henriette-Marie-Paule, sans profession.

Milbau, Jean, garçon d'hôtel et Lafage, Louise, fille de service.

Marmiesse, Louis-Emile, typographe et Miquel, Noémie, robeuse.

Marmiesse, Louis-Jules, peintre et Lafargue, Germaine, cuisinière.

Contial, Henry, facteur des postes et Marmiesse, Jeanne, dite Marie, sans profession.

Galtié, Edouard, commis-greffier auxiliaire et Laganne, Antoinette-Eléonore-Louisa, modiste.

Décès

Lavayssière, Françoise, veuve Desprats, 73 ans, sans profession, rue Galiot de Genouillac, 18.

Monbru, Marie, veuve Ausset, 68 ans, sans profession, allées Fénélon.

Delbru, Baptiste, propriétaire, 63 ans, à Bégous.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Accident grave.* — Le nommé Andrien, dit *Quarante-dix*, âgé de 65

ans, journalier à Figeac, était occupé, vendredi, à émonder un noyer à Tombebiau quand une branche se rompit sous ses pieds et le malheureux fut projeté sur le sol d'une hauteur de six mètres.

Dans sa chute, il s'est fait de nombreuses contusions sur diverses parties du corps. Son état est grave. On craint des lésions internes.

— *Dotation de la jeunesse de France.* — Le comité de la Société de la Dotation de la Jeunesse de France (section de Figeac) s'est réuni à la mairie, à l'effet de procéder au remplacement de M. Rigal, médecin principal de la marine en retraite, trésorier de la Société, décédé dernièrement. A l'unanimité, M. Louis Bouix, employé de banque à Figeac, a été nommé trésorier.

Collège. — M. Daynac, professeur d'histoire au collège de Figeac, est nommé en la même qualité au collège de Millau (Aveyron).

Bourse de licence. — M. Marcel Masbou, ancien élève au collège de Figeac, boursier de licence au lycée de Toulouse, est transféré au lycée Louis-le-Grand.

SAINT-CÉRÉ. — *Noyé.* — Vendredi dernier, un des enfants du nommé Destie, meunier, au Bayle, un petit garçon de quatre ans, s'est noyé dans l'étang voisin du moulin. Le pauvre enfant jouait dans la cour ; à un moment, les parents, s'apercevant qu'il avait disparu, se mirent aussitôt à sa recherche et le trouvèrent dans l'étang, où le père se précipita à son secours ; mais il était trop tard, le malheureux enfant avait cessé de vivre.

LAVERCANTIERE. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera le dimanche 6 octobre à 1 heure du soir, dans la salle de la mairie de Lavercantière, une conférence agricole publique.

Sujet de la conférence :

Emploi judicieux des engrais et des semailles sélectionnées.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Asphyxiés par la vendange.* — Dimanche dernier, un bien triste accident est venu jeter la consternation et plonger dans le deuil une honorable famille de notre ville.

Dimanche matin, la dame T..., âgée de 67 ans, demeurant à Gourdon, était descendue à la cave pour les besoins du ménage. Au bout d'un moment, ses fils, ne la voyant pas remonter, ce qui lui parut anormal descendit à son tour et ne remonta pas non plus, ce que voyant, le domestique prit également l'escalier et descendit aussi à la cave, et, voyant sa maîtresse et son maître étendus sur le sol, donna l'alarme en poussant un cri, mais ne put pas remonter à la surface.

Les voisins accoururent et comprirent vite que la cause de ces accidents successifs était

une cave remplie de raisins en fermentation et que la cave n'étant pas suffisamment aérée, c'était le gaz carbonique dégagé par la vendange qui avait causé l'asphyxie des personnes qui gisaient à ce moment sur le sol de la cave. On s'empressa donc de défoncer une partie du plancher situé au-dessus de la cave pour donner passage au gaz délétère, puis on descendit chercher les victimes pour les remonter à l'air. M^{me} T... était morte ; l'asphyxie avait déjà fait son œuvre lorsqu'on parvint à la relever. Son fils ne donnait plus signe de vie, mais des soins énergiques et intelligents qui lui furent immédiatement prodigués par MM. les docteurs Larroque, Lafont et Ferrières parvinrent à le rappeler à la vie, ainsi que le domestique, moins sérieusement atteint.

Ce pénible accident s'est répandu en ville comme une traînée de poudre et a produit la plus vive émotion parmi la population gourdonnaise, la famille T... jouissait de l'estime et de la considération publiques.

On nous prie de signaler la belle conduite des nommés Vinel, métayer à Notre-Dame, Malbec, propriétaire Lagarde, perroquier ; Coldepy, cultivateur, et Pierre, boucher à Gourdon, qui ont fait preuve du plus grand dévouement pour procéder au sauvetage des victimes de l'accident.

GOURDON. — *Marché du 27 septembre.* — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier :

120 hect. de blé vendus au prix de 15 fr. 80 l'hect. ; 80 h. de seigle vendus au prix de 11 fr. l'h. ; 50 h. d'avoine vendus au prix de 8 fr. 25 l'h. ; 40 h. de noix vendus au prix de 10 fr. l'h. ; 30 h. de pommes de terre vendus au prix de 4 fr. 50 l'h. ; 40 h. de châtaignes nouvelles vendus au prix de 5 fr. 50 l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 0,70 à 0 f. 75 la livre, et les œufs on valu 0,85 et 0 f. 90 la douzaine.

Saint-GERMAIN. — *Foire.* — Foire passablement belle et transactions assez nombreuses aux divers foirails, mais avec tendance à la baisse sur tout le bétail.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs de boucherie, de 32 à 35 f. les 50 k.
Bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la p.
Bouvillons, de 250 à 350 fr. la paire.
Veaux, de 0,70 à 1 fr. le kilo.
Vaches avec veaux ou prêtes à mettre bas, de 400 à 500 fr. la paire.
Brebis et moutons de boucherie, de 25 à 30 fr. pièce.
Entenaises, de 18 à 20 fr. pièce.
Porcelets d'élevage, de 15 à 25 fr. pièce.
Gibier en petite quantité et cher, de 5 à 6 fr. pièce.
Perdreaux, de 1,50 à 2 fr. pièce.
Volaille de 0,75 à 1 fr. le 1/2 kilo.
Œufs, 0 fr. 75 la douzaine.

Chez nos voisins

JUMILHAC-LE-GRAND. — *Mort dans un bois.* — Le père Jean Parraud, 65 ans,

meunier au moulin de Chatonnerie, commune de Jumilhac-le-Grand, était, le 25 au matin, dans cette dernière localité. A son retour, vers quatre heures du soir, il fit collation et parti à la recherche des champignons. A sept heures du soir, il n'était pas encore rentré. Ses fils, inquiet de ne pas le voir révenir, malgré l'heure tardive, se mit à sa recherche, mais en vain.

Le lendemain matin, il avisa la gendarmerie de ce fait et plusieurs gendarmes, aidés des voisins de Parraud, se livrèrent à de nouvelles recherches. Ce n'est que dans la soirée, vers quatre heures, que l'on découvrit le cadavre de Jean Parraud étendu au milieu des bois, à environ cinq cents mètres de son domicile.

M. le docteur Lafont, appelé pour procéder à l'examen du cadavre, a constaté que Parraud avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante et que sa mort remontait à la veille, vers huit ou dix heures du soir.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation facile sur nos rentes, les valeurs françaises, les fonds d'Etats étrangers, a été par contre très laborieuse sur les valeurs aurifères et sur les titres industriels étrangers qui ont subi une nouvelle et importante baisse.

Nos rentes finissent le 3 0/0 à 101,17 le 3 1/2 0/0 à 102, on a coté 0,10 centimes environ de report. Peu d'affaires, mais fermeté relative sur les Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier se traite à 672, le Comptoir National d'Escompte à 570 le Crédit Lyonnais à 992 et la Société Générale à 615.

Les chemins français ont peu varié et n'ont donné lieu qu'à des échanges sans importance. Le Suez sans changement cote 3.700

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure ferme à 70,57, l'Italien à 99,30, le Portugal à 25,95, le Russe 3 0/0 1891 à 84,70, le Russe unifié 4 0/0 à 66,30. Le Turc D recule à 23,62 et la Banque Ottomane à 518.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

CLAIR COMME LE JOUR.

Toutes espèces de preuves établissant la supériorité de l'Emulsion Scott.



Fillette CHABOT

Il n'y a qu'une seule forme en laquelle l'huile de foie de morue puisse être efficace pour les enfants souffrant de mauvaise digestion. Depuis bien des années, la science médicale avait reconnu les bienfaisantes propriétés de cette huile, même dans les cas les plus graves de troubles digestifs ; mais le problème était de savoir comment utiliser au mieux ces propriétés. La preuve que ce problème est maintenant résolu, est aussi claire que le jour. Vous la trouverez révélée dans cette lettre.

Douvaine (Hte-Savoie), le 20 juin 1899.
Messieurs, je tiens à venir vous remercier des excellents résultats que l'Emulsion Scott a produits sur l'état de santé de ma fillette. A l'âge de deux mois, cette enfant fut atteinte presque simultanément de la diphtérie, d'une inflammation d'intestins, et de la cholérine.

Ces diverses affections avaient amené une telle perturbation dans son organisme, que notre pauvre fillette ne pouvait rien digérer, qu'elle vomissait les plus petites quantités de lait que nous cherchions à lui faire absorber et son état de faiblesse était tel que nous nous attendions chaque jour à un dénouement fatal.

Sur les conseils d'une voisine, nous fîmes prendre l'Emulsion Scott à notre enfant et, à notre grande joie, elle, qui ne pouvait accepter aucun aliment, accepta et digéra parfaitement l'Emulsion Scott ; nous continuâmes donc très régulièrement l'emploi de cette bienfaisante préparation dont les effets furent tels que notre fillette actuellement âgée de dix mois marche seule, se porte à merveille et fait l'étonnement de tous ceux qui ont été à même de se rendre compte des merveilleux résultats obtenus par la bienfaisante Emulsion Scott.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués. M. Chabot.

La raison pour laquelle l'Emulsion Scott est si bienfaisante, en rétablissant le pouvoir digestif, c'est qu'elle ne fatigue pas l'estomac et les intestins et, de fait, se trouve absorbée dans le sang sans effort de digestion. De cette façon, elle donne force et vitalité au système entier et rend les organes digestifs, capables de remplir leurs propres fonctions.

Il n'y a pas d'autre forme d'huile de foie de morue qui puisse faire de même et, en conséquence, prenez soin de n'acheter que la véritable Emulsion Scott portant notre marque de fabrique.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).



SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIII

L'ÉPREUVE DU FEU

Il passa inaperçu au milieu de la foule franchit la limite qui séparait le quartier général du reste du camp, donna le mot d'ordre et, sans être arrêté ni vu par d'autres personnes que les factionnaires, s'approcha des tentes occupées par Corona et sa suite. Le maréchal et ses hôtes se trouvaient encore réunis au banquet. Seule, Corona s'était retirée de bonne heure, sous prétexte de fatigue. La visite de Cecil ne fut donc remarquée que par quelques domestiques, qui croyaient qu'il se présentait par ordre de ses supérieurs.

La servante levantine, qui attendait près de l'entrée de la tente, souleva la portière et lui fit signe d'entrer. Un moment après, il se trouva en présence de Venetia, dans la pénombre de la tente mal éclairée par un candelabre, dans l'atmosphère lourde et tiède que le bois d'alors, brûlant dans un brasero, chargeait de parfums.

Il s'inclina profondément, observant toujours la distance que lui imposaient les appa-

rences de son rang inférieur.

— Madame, vous êtes vraiment généreuse. Je ne sais pas comment vous remercier.

Elle s'avança et le fit asseoir près d'elle, tandis que la Levantine, qui ne savait pas un mot d'Anglais, se retira à l'autre bout de la tente.

— Je tiens simplement ma parole, répondit-elle, car nous partons demain et nous quitterons l'Afrique la semaine prochaine.

— Si tôt !

— Je vous ai fait appeler, continua-t-elle d'un ton embarrassé. Il m'a été bien difficile, bien pénible de charger d'un petit message votre jeune cantinière. Mais vous nous connaissez depuis longtemps ; vous savez que nous n'abandonnons pas nos amis pour des considérations d'égoïsme ou d'ostentation. Nous agissons comme nous le croyons juste, et nous ne faisons pas attention aux interprétations malveillantes. J'ai beaucoup de choses à vous dire...

Elle s'arrêta, tandis qu'il se contenta d'incliner sa tête, craignant que sa voix ne trahit son émotion.

— D'abord, poursuivit-elle, je dois vous demander l'autorisation de dire à Philippe tout ce que je sais. Vous ne sauriez comprendre à quel degré il m'est insupportable d'avoir un secret pour lui. De ma vie, je n'ai jamais caché la moindre pensée à mon frère, et rien qu'éviter une question tacite de son regard loyal et franc me semblait une trahison.

— Tout ce que vous voudrez, excepté cela murmura-t-il. — Demandez-moi autre chose.

Pour l'amour de Dieu, ne lui laissez pas deviner, pas même dans un rêve, que je suis en vie !

— Mais pourquoi ? Vos paroles sont des énigmes pour moi. Du reste, demain, avant notre départ, il veut vous chercher. Il s'intéresse à vous, à cause de tout ce qu'il a appris sur votre carrière de soldat. Vous savez que je lui ai parlé de vous, quand il admirait vos ivoires sculptés à ma villa. J'ai prié la petite cantinière de vous prévenir ; mais, réflexion faite, il m'a semblé plus sûr de vous revoir moi-même, ainsi que je vous l'avais promis.

Le ton dont elle parlait accusait bien l'intérêt extraordinaire qu'elle portait à son interlocuteur.

Elle venait d'avouer qu'elle souffrait elle-même à la pensée de l'abandonner à son sort.

— La petite Française, reprit-elle vivement, pour mieux cacher son émotion compatissante — la petite Française s'est introduite ici d'une étrange façon. C'est un petit diabolin, mais elle me paraît être d'un naturel dévoué et généreux, et elle vous aime bien sincèrement.

— Cigarette ? demanda-t-il d'un air contrarié. — Oh non ! — je ne suppose pas. Je n'ai rien fait pour gagner son amour. Du reste, c'est une farouche petite condottiera qui méprise toutes ces faiblesses-là. Elle est entrée de force ici ? C'est impardonnable. Mais il semble qu'elle éprouve à votre égard une aversion singulière.

— Singulière, en effet ! Je ne l'avais jamais vue avant aujourd'hui.

Il ne répondit pas. Il commençait à deviner que Cigarette détestait Venetia parce qu'il l'aimait.

— Et pourtant elle vous a porté mon message ? poursuivit son interlocutrice. — C'est bien dans son caractère — passion violente, mais loyauté absolue. Mais les minutes sont précieuses. Je dois vous dire pourquoi je vous ai fait prier de venir me voir. — C'est pour vous supplier de mettre toute votre confiance en Philippe. Vous m'avez affirmé que vous êtes innocent — personne qui vous a jamais connu n'en douterait pas un instant — alors faites-lui savoir cela et prenez-le pour juge en ce qui concerne la ligne de conduite que vous devez suivre à l'avenir. Il me serait impossible de retourner en Europe sachant les conditions dans lesquelles vous vivez et vous abandonnant à un sort si dur. J'ignore pour quelles raisons vous pouvez vous condamner à cet exil éternel ; mais tout ce que je vous demande, c'est de vous confier à lui. Laissez-moi l'avertir de votre existence et permettez qu'il décide, lui, si oui ou non, ce sacrifice de votre avenir est nécessaire. Son sentiment d'honneur est aussi scrupuleux que celui de n'importe quel homme vivant. Quant à son amitié, vous n'en sauriez douter. Pourquoi, alors, vous cacher à lui ?

Il la regardait de ce regard désespéré qui, une fois déjà, lui avait déchiré l'âme.

(A suivre)

LE
PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XIV

— Voulez-vous me confier la clef de votre armoire ? Je serais bien peu femme si je ne parvenais pas à tirer parti de ce que j'y trouverai.

Pressée par Mme de Mirmont autant que par les dames Delmas, Geneviève fut contrainte de se rendre au concert.

Mlle Louise avait tenu ce qu'elle avait promis. Avec son goût exercé, d'une robe de faille unie, couleur de corail rose — un don de Mme de Mirmont — elle avait fait un costume charmant; elle était trop artiste pour ne pas laisser à Geneviève le cachet de simplicité qui la caractérisait. Elle avait surtout modifié le corsage dont la coupe savante faisait valoir la finesse élégante de la taille de Geneviève. Pour tout ornement, de la bruyère blanche à la ceinture et dans les cheveux. Ces fleurs si délicates qui se balançaient sur le front de Geneviève comme des perles vivantes, s'harmonisaient avec le type si pur de la jeune fille.

Le salon de musique était trop étroit pour

contenir la foule charitable. Deux artistes renommés, de passage à Bagnères, devaient se faire entendre et contribuer à l'œuvre de bienfaisance.

Des femmes du monde, et parmi elles Mme Delmas, avaient promis leur concours; là se trouvait surtout l'attraction de la soirée.

Si elle eût été libre de choisir sa place, Geneviève se fût dissimulée dans l'ombre.

Depuis sa rencontre de la cascade, elle n'avait qu'une pensée : éviter la présence de Pierre Déroutille.

Elle espérait qu'affaibli comme il paraissait l'être encore, il n'assisterait pas à cette fête.

Plus calme, elle se laissa guider par sa jeune compagne, Mlle Delmas. Mais les places réservées à ces dames étaient marquées dans les premiers rangs. Pour y arriver, il fallait que le flot des invités se fût un peu éclairci. Geneviève attendait, ignorant que deux yeux fixés sur elle suivaient tous ses mouvements.

Debout dans l'encadrement illuminé du salon, sa fine silhouette se détachait vivement dans ce cadre lumineux. Toujours suivie par le même regard, elle reprit sa marche et parvint à gagner sa place.

A peine était-elle assise, que l'un des artistes préluda par quelques mesures de l'Adieu de Schumann, appelant ainsi le silence dans la salle. Puis le calme établi, il se livra à son inspiration et fit entendre une des plus belles symphonies de Beethoven. Interprète fidèle de ce grand génie, l'artiste était digne du maître; son jeu puissant et sympathique exerça sur le frivole auditoire une influence

magnétique.

Plus que tout autre, Geneviève subissait le charme de cette incomparable mélodie.

Sans mouvement, le regard fixe, les lèvres entrouvertes, elle écoutait avec toute son âme. Une émotion poignante et douce tout à la fois transfigurait son visage; elle pâlisait, rougissait alternativement, et on sentait en la voyant que cette jeune fille écoutait en musicienne.

Les dernières notes vibraient encore lorsque Mlle Delmas se pencha vers Geneviève :

— Je vous quitte un instant, ma mère va chanter, et je l'accompagne, dit-elle, essayant de se diriger vers le piano.

Mais les chaises trop serrées gênaient les mouvements de la jeune fille et formaient autour d'elle un obstacle difficile à franchir. Rappelée brusquement à elle-même, Geneviève fit un effort pour venir en aide à sa compagne, et s'étant retournée pour lui faire place, elle se trouva en face de Pierre Déroutille. Après un profond salut, le jeune homme se rapprochant de Geneviève lui adressa la parole :

— Mlle Juliette ne s'est pas ressentie de sa chute ? dit-il en fixant sur elle un regard scrutateur.

— Non, monsieur, répondit Geneviève dont la voix tremblante et les lèvres pâles indiquaient une vive émotion.

Cette émotion, Pierre l'attribua à l'impression produite par la musique sur la jeune femme.

— J'ai regretté, madame, de n'avoir pas eu

le droit de me présenter chez vous pour avoir des nouvelles de votre charmante petite fille.

Puis, jetant un coup d'œil autour de lui, comme s'il cherchait une figure connue, il se pencha vers Geneviève en souriant :

— Puisque personne ici ne peut me présenter, voulez-vous me permettre, madame, de le faire moi-même ? Et il ajouta très simplement : « Pierre Déroutille, lieutenant de marine. Peut-être mon nom ne vous est-il pas inconnu ? »

Geneviève inclina la tête.

— Ce nom ne peut être étranger à ceux que la gloire de la France intéresse, dit-elle, reprenant enfin un peu d'assurance.

Ce fut Pierre, cette fois, qui s'inclina. Voulant changer une conversation dont il était l'objet :

— Quelle admirable musique ! et quel artiste que celui qui vient de se faire entendre ! Vous semblez l'avoir justement apprécié, et si j'en juge par l'impression dont votre physiologie trahissait l'intensité, j'affirmerais que vous êtes musicienne. Je ne me trompe pas, n'est-ce pas, madame ? insista Pierre qui, tâchant de vaincre le mutisme de son interlocutrice, la questionnait ardemment du regard.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la compagnie d'Orléans d'accord avec la compagnie des chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet la délivrance des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou halte du réseau du Midi et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de stations de ces réseaux.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus par Clermont, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	31 17	22 25	50 40	34	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 0	34 85	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 48	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56	37 80	24 65
Chamblet-Nérès	57 95	25 65	16 70	37 85	25 35	16 45	37 05	25 40	16 85
Evau-les-Bains	40 10	27 05	17 65	38 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bérmeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-

l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^o

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre page de plus. 2^o Une gravure colorée sur la

première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 43 — du 26 septembre 1901.

Cocorico, par Jules Chancel. — Kermeur, par Marthe Bertin. — Une démarche aux Champs-Élysées, par Meryem Cécyl. — La Fille des Boers, par Paul Roland. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Edmond Gros, Brend'Amour, Valvère, A. Bertrand, etc. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le propriétaire-gérant : A. COMBES